



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### MISE EN OEUVRE DU PLAN DE RELANCE DANS LE PAS-DE-CALAIS

Arras, le 12 octobre 2020

Suite à la présentation par le Premier Ministre de France Relance, le 3 septembre dernier, Louis LE FRANC, préfet du Pas-de-Calais, a réuni le Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) dans son format élargi le jeudi 24 septembre 2020. Cette instance associe l'ensemble des acteurs socio-économiques du département (fédérations professionnelles, chambres consulaires, Banque de France, DDFiP, URSSAF, BPI, Banque des Territoires, UD DIRECCTE, Pôle Emploi, tribunaux de commerce, Conseil régional).

France Relance constitue une réponse économique sans précédent, à la hauteur de la crise sanitaire que traverse notre pays. Les moyens déployés permettront d'accélérer la transition écologique, la compétitivité économique et de favoriser la cohésion sociale. Pour toute question relative aux dispositifs de relance à destination des entreprises, une plateforme régionale est ouverte depuis le lundi 5 octobre 2020 : **cette cellule d'information des entreprises est joignable du lundi au vendredi au 03 59 75 01 00.**

Ce plan de relance, totalisant 100 milliards d'euros, sera décliné en trois priorités et sera mis en œuvre en étroite concertation avec les collectivités territoriales et les opérateurs :

- le volet écologie, doté de 30 milliards d'euros, a pour but d'accélérer la conversion écologique (rénovation thermique des bâtiments, aide à la décarbonation de l'industrie, développement des transports en commun).
- le volet compétitivité, doté de 34 milliards d'euros, a pour objectif de favoriser le développement d'activité à forte valeur ajoutée en France et créer des emplois.
- le volet cohésion sociale, doté de 36 milliards d'euros, vise à garantir que le plan bénéficiera à tous en termes d'emploi et de lutte contre la pauvreté et l'inclusion numérique.

### Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9  
Tél : 03 21 21 20 05  
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



[www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

Les principales mesures déjà annoncées consistent à :

### **- Baisser les impôts de production pour les entreprises**

Une baisse de moins 10 milliards d'euros est prévue dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021, grâce à la combinaison de 3 mesures qui ciblent particulièrement la compétitivité des entreprises industrielles et visent à faciliter la croissance et l'investissement des PME et des ETI :

- Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : réduction de moitié pour toutes les entreprises redevables (-7.25 Md€) ;
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : réduction de moitié des impôts fonciers des établissements industriels pour environ 32 000 entreprises exploitant 86 000 établissements au niveau national (-1.75 Md€ de TFPB et -1.54 Md€ de CFE) ;
- Contribution Économique Territoriale (CET) : abaissement du taux de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée qui serait ramené de 3% à 2% afin d'éviter que tout ou partie du gain pour les entreprises de la baisse de la CVAE et des impôts fonciers ne soit neutralisé par le plafonnement.

**En parallèle, l'État compensera aux collectivités territoriales cette baisse des impôts de production de manière certaine, dynamique et territorialisée.**

### **- Lancer des appels à projets en faveur de l'industrie**

#### **→ Appel à projet (AAP) soutien à l'investissement dans les secteurs stratégiques pour la résilience de notre économie**

Cet AAP vise à sélectionner des projets dont la finalité est d'investir en vue d'accélérer une :

- relocalisation d'activités industrielles ;
- modernisation industrielle des sites de production ;
- transformation numérique ;
- amélioration de la performance environnementale des procédés de production, notamment leur contribution à l'économie circulaire ;
- consolidation de la filière.

Dans ce cadre, afin d'accélérer la relocalisation, la modernisation et la transformation écologique de secteurs critiques de l'industrie française, est mis en place un fonds d'aides aux entreprises de 100M€ pour 2020. Les projets proposés doivent présenter un minimum de dépenses de 1M€. Le dispositif est **ouvert jusqu'au 17 novembre 2020 12h**.

#### **→ Appel à projet Soutien à l'investissement industriel dans les territoires**

Le présent dispositif vise à soutenir des investissements à dimension industrielle, susceptibles de démarrer rapidement et ayant des retombées socio-économiques fortes pour le territoire : il peut s'agir par exemple de création de sites industriels, d'extension, de modernisation d'outils productifs, de plateaux techniques de formation professionnelle ou encore de plateformes de services aux industriels par exemple. Cet appel à projet est ouvert jusqu'à consommation de la totalité de l'enveloppe de 150 millions d'euros.

### → Appel à projet ORPLAST : Objectif de recyclage plastiques

Ce dispositif de l'ADEME s'adresse aux PME et vise à soutenir financièrement l'intégration de matières plastiques recyclées par les plasturgistes ou transformateurs qui effectuent la transformation de la matière première en produits. Les projets soutenus devront porter sur l'utilisation de matières plastiques recyclées en complément ou substitution de plastique vierge et la pérennisation d'intégration de matières plastiques recyclées par les entreprises (adaptation des chaînes de production...).

Pour toute information complémentaire : <https://entreprises.ademe.fr/dispositif-aide/20200922/orplast2020-168>

### → Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) IndusDECAR: mobilisation du fonds de décarbonation de l'industrie pour l'évolution des procédés au service de la décarbonation dans l'industrie.

Cet AMI doit permettre d'identifier des projets afin de structurer de futurs AAP permettant leur financement dès 2021. Les entreprises porteuses d'un projet dans les thématiques de cet AMI peuvent se manifester auprès de [decarbonation.industrie@ademe.fr](mailto:decarbonation.industrie@ademe.fr)

### - La Caisse des dépôts mobilise 26 milliards d'euros dans le cadre de France Relance

La Caisse des dépôts va mobiliser 26 milliards d'euros de fonds propres dans des secteurs qui touchent le quotidien des Français et qui contribueront à accélérer un développement économique plus respectueux de l'environnement.

Son plan d'action massif portera sur 4 axes prioritaires :

- la transition écologique : infrastructures durables, énergies renouvelables, développement de l'économie circulaire...);
- le logement : accélérer la construction de logements neufs sociaux, intermédiaires et abordables ;
- le soutien aux entreprises : secteur du tourisme, préservation des petits commerces de proximité et de première utilité, création de foncières ;
- la cohésion sociale.

**Le préfet du Pas-de-Calais mobilise l'ensemble des services de l'Etat pour décliner le plan de relance dans le département. Alain CASTANIER, Secrétaire Général de la préfecture, a été nommé sous-préfet en charge de France Relance.**